



Prescriptions graphiques

- Arbre remarquable à protéger (art. L.151-19)
- Bâtiments remarquables (art. L.151-19)
- ▲ Cônes de visibilité (art. L.151-19)
- ▲ Cônes de visibilité - inconstructible (art. L.151-19)
- Petits patrimoines protégés (art. L.151-19)
- ★ Changements de destination vers l'habitation (art. L.151-11)
- ★ Interdictions de changement de destination pour les logements hôteliers et touristiques et les établissements de restauration
- Lignes commerciales (art. L.151-16)
- Haies et talus protégés (art. L.151-23)
- Mur d'intérêt patrimonial protégé (art. L.151-19)
- Alignement ligne de référence
- Alignements d'arbres à protéger (art. L.151-23)
- Cheminement doux à créer ou à conserver (art. L.151-38)
- Linéaire préservation de l'habitat
- Marges de recul aux voies classées à grande circulation
- Limites des zones humides
- Espaces proches du rivage (art. L.121-13)
- Lignes de référence dugabarit
- Espaces Boisés Classes à protéger (art. L.113-1)
- Espace Boisé Classe à créer (art. L.113-1)
- Patrimoine paysager (art. L.151-19)
- Bandes paysagères (art. L.151-19)
- Emplacement réservé (art. L.151-41)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L.151-7)
- Périmètres de centrale commerciale (art. L.151-19)
- Zones Non Aedificandi (art. R.151-31)
- Périmètre de gel (art. L.151-41)
- Servitude de mobilité sociale (art. L.151-41)
- Zone de présomption de prescription archéologique
- Zones humides protégées (art. L.121-123)
- Submersion marine - zone de dissipation de l'énergie à l'arrière du système de protection
- Submersion marine - aléa fort
- Submersion marine - aléa moyen
- Submersion marine - aléa futur

Zonage

- Zones Naturelles
- Zones Agricoles
- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité
- Zones Urbaines et A Urbaniser
- Zones Activités
- Zone A Urbaniser à long terme

Éléments de description des différentes zones

UA : Zone urbaine centrale
 UAp : Zone urbaine centrale à valeur patrimoniale
 UB : Zone urbaine de faubourg
 UBd1, UBd2, UBd3 : Zones urbaines de Dinan
 UBd4 : Zone urbaine de Dinan liée à la présence de coléoptiles
 UCa, UCb : Zone urbaine pavillonnaire
 UCc : Zone urbaine de Saint-Cast le Galdos en front de mer
 UCd : Zone urbaine pavillonnaire de Sablé-d'Or les pins
 Uy1, Uy2, Uy3 : Zone urbaine à vocation d'activité
 Uyc : Zone urbaine à vocation commerciale
 Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement
 Ur : Zone urbaine à vocation touristique
 Uz : Zone urbaine concernée par une procédure de ZAC
 Upro : Zone urbaine concernée par la présence d'une OAP valant règlement

N : Zone naturelle générale
 NF : Zone naturelle liée aux exploitations sylvoles
 Npc : Zone naturelle liée à la protection des captages d'eau potable
 Nc : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
 Np : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
 Ng : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
 Ngr : Zone naturelle liée à une aire d'accueil des gens du voyage
 Nt : Zone naturelle liée à une activité touristique
 Nv : Zone naturelle liée à des espèces de faune
 Nj : Zone naturelle liée à des espèces de faune en ville à préserver
 Nss : Zone naturelle liée à l'implantation de dispositifs visant à produire de l'énergie solaire

A : Zone agricole générale
 Aa : Zone agricole inconstructible
 Ay : Zone agricole liée aux activités isolées
 Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre

1AUh1, 1AUh2, 1AUhp : Zone à urbaniser à vocation habitat d'activité
 1AUy1, 1AUy2, 1AUy3, 1AUy4 : Zone à urbaniser à vocation commerciale
 1AUyc : Zone à urbaniser à vocation d'équipement
 1AUr : Zone à urbaniser à vocation touristique
 2AUh : Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
 2AUy : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
 2AUe : Zone à urbaniser à long terme à vocation commerciale
 2AUr : Zone à urbaniser à long terme à vocation touristique

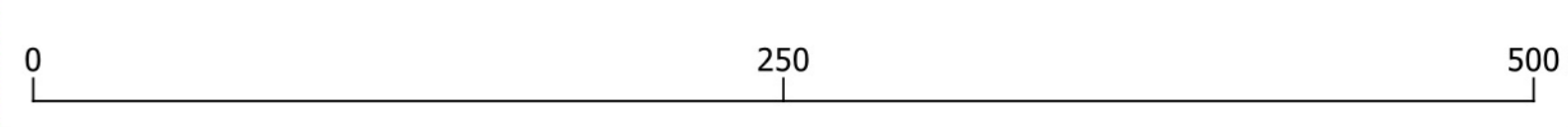
Zonages spécifiques liés aux communes littorales :
 Ni : Zone naturelle
 Nna : Zone naturelle liée au zonage en mer
 Nf : Zone naturelle liée aux espaces remarquables
 Nfp : Zone naturelle liée à une vocation portuaire
 Nca : Zone naturelle liée à la présence de cales d'accès à l'eau
 Ncl : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
 Nct : Zone naturelle liée à une activité touristique
 Ncd : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
 Ngl : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
 Ngrt : Zone naturelle liée à la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement

Ai : Zone agricole
 Aai : Zone agricole liée aux activités conflictuelles
 Ayl : Zone agricole liée aux activités isolées
 Acef : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre

Indices de zonage spécifiques :
 (l) : Zone concernée par un PPRi
 (pc) : Zone concernée par un périmètre de protection de captage d'eau potable

Liste des emplacements réservés

N°	Vocation	Commune	Destinataire	Superficie (m²)
152	Équipement	Plancoët	Commune	2032
153	Voie	Plancoët	Commune	1022
154	Voie	Plancoët	Commune	522
155	Voie	Plancoët	Commune	683
156	Voie	Plancoët	Commune	393



DINAN AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Plancoët Est

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Adopté	Approuvé
26/03/2019	27/03/2020

Échelle 1:2500ème